Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230627-DE2023_058-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 19
Votants : 26

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET -Éric GAYDON - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE -Marie-Claude GIRARDOZ - Gilles TOURNIER - Nelly DUFFOUR - Robert BARATAY - Françoise GROBEL–Philippe DECURNINGES –Jérémy COULOMBEL - Julien-Marc MEYNET - Dominique COMANDONE – Jonathan DEBOUY - Elisabeth GIGUELAY - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT.
Absents Représentés : Dominique GIRAUD par Pascal EYNARD-MACHET - Sylviane DENIAU par James WALKER - Bernadette GROBEL par Nelly DUFFOUR- Valérie MERLE-DARCOURT par Elisabeth GIGUELAY –Noël DUVAND par Jean-Marc DAGAND - Brigitte PERROT par Claude SIGWALT– Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP à partir de 20h00.
Absents : Christophe MECHOUK - Valérie RAPHOZ - Claude ECHERNIER-MOTTET
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Modification du tableau des emplois

DELIBERATION N° 2023.058

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2313-1,
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du comité social territorial,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents à temps complet et de modifier certains postes,
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois en conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la modification du tableau des emplois comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230627-DE2023_058-DE

Modification du tableau des emplois

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2023

1. Création de poste

Référence poste budgétaire	Catégorie	Effectif concerné	Service	Grade	dont temps non complet
Filière technique :					
PB00171	C	1	Service EJE – Ecole Thomas Pesquet : Cantine/ Entretien	Adjoint technique Adjoint technique Principal 2e classe Adjoint technique Principal 1ère classe	16/35
Filière administrative :					
PB00172	C	1	**Services techniques – service bâtiment**	Adjoint administratif Adjoint administratif Principal 2e classe Adjoint administratif Principal 1ère classe	*35/35*
PB 00173	C	1	**Service à la Population – Agent d'accueil – Etat Civil**	Adjoint administratif Adjoint administratif Principal 2e classe Adjoint administratif Principal 1ère classe	*35/35*

2. Modification de la durée hebdomadaire des postes suivants

Référence poste budgétaire	Catégorie	Effectif concerné	Service	Grade	dont temps non complet
Filière technique :					
PB00109	C	1	Service EJE – Ecole Simone Veil : ATSEM	Agent de maîtrise	**33/35** *(au lieu de 35/35)*
PB00110	C	1	Service EJE – Ecole Simone Veil : ATSEM	Adjoint technique Adjoint technique Principal 2e classe Adjoint technique Principal 1ère classe Atsem Principal 2e classe Atsem Principal 1ère classe	**31,5/35** *(au lieu de 35/35)*
PB00132	C	1	Service EJE – Ecole Saint Exupéry : ATSEM	Agent de maîtrise Atsem Principal 2e classe Atsem Principal 1ère classe	**31.5/33** *(au lieu de 33/35)*
PB00135	C	1	Service EJE – Ecole Thomas Pesquet : ATSEM	Agent de maîtrise Atsem Principal 2e classe Atsem Principal 1ère classe	**31,5/33** *(au lieu de 33/35)*
PB00111	C	1	Service EJE – Ecole Simone Veil : Entretien et restauration	Agent de maîtrise Adjoint technique Adjoint technique 2e classe Adjoint technique 1ère classe	**33/35** *(au lieu de 35/35)*
PB00112	C	1	Service EJE – Ecole Saint Exupéry :	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique Adjoint technique 2e classe	**33/35** *(au lieu de 35/35)*

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230627-DE2023_058-DE

			Entretien et restauration	Adjoint technique 1ère classe	
PB00169	C	1	Service EJE – Ecole Saint Exupéry : Entretien	Adjoint technique Adjoint technique 2e classe Adjoint technique 1ère classe	**23/35** *(au lieu de 20/35)*
PB00080	C	1	Service EJE – Ecole Simone Veil : Entretien	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique Adjoint technique 2e classe Adjoint technique 1ère classe	**33/35** *(au lieu de 27/35)*
PB00128	C	1	Service EJE – Ecole Simone Veil : Entretien	Adjoint technique Adjoint technique 2e classe	**27/35** *(au lieu de 24,5/35)*

NB : **en gras**, les modifications apportées au poste

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget

Le secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230627-DE2023_058-DE